



Ordonnance de télécom CRTC 2005-167

Ottawa, le 4 mai 2005

Le Conseil **approuve provisoirement** l'entente suivante déposée en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les télécommunications*.

Requérante/Partie	Titre de l'entente	N° de dossier	Date de la demande
2034156 Ontario Inc./ FCI Broadband	Entente cadre d'interconnexion entre ESL (MALI)	8340-O34-200505167	le 21 avril 2005

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>